

AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 773 401 SOIT AU 1793 RUE MILLETTE

AVIS PUBLIC, est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019, qui se tiendra à compter de 20 h, à la salle du conseil située au 893, rue Moreau à Wickham, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure porte sur les 5 éléments suivants :

Bâtiment principal :

- d'autoriser, pour le bâtiment principal une marge avant donnant sur la rue Aubin de 7.95 mètres au lieu de celle de 15 mètres prescrite au règlement de zonage;
- d'autoriser, pour le bâtiment principal une marge avant donnant sur la rue Millette de 10.24 mètres au lieu de celle de 15 mètres prescrite au règlement de zonage.

Bâtiments accessoires :

- d'autoriser, pour le bâtiment accessoire (remise) une marge arrière de 1.11 mètre au lieu de celle de 1.5 mètre prescrite au règlement de zonage;
- d'autoriser, pour le bâtiment accessoire (remise) une marge latérale droite de 0.45 mètre au lieu de celle de 1.5 mètre prescrite au règlement de zonage;
- d'autoriser, pour le bâtiment accessoire (remise) une marge latérale droite de 0.58 mètre au lieu de celle de 1.5 mètre prescrite au règlement de zonage.

Au cours de cette séance du conseil, les membres du conseil municipal entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

DONNÉ A WICKHAM CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE MAI 2019.

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier